

Arrêter de délivrer les médicaments prescrits et non-utilisés à la MSP d'Urfé

Sanitaire

Date de publication : 13 juin 2024

Généralités

Objectif :

- Eviter de délivrer tous les médicaments qui sont prescrits sur l'ordonnance, mais qui ne sont pas utilisés.
- Eviter un stockage inutile, du gaspillage.
- Limiter les risques d'une auto-médication inappropriée.

Création d'un protocole organisationnel pour limiter le nombre de médicaments non utilisés.

Cette bonne pratique a été présentée lors de la webconférence Soins écoresponsables : ensemble à nous d'agir" diffusée le 13 juin 2024.

Etapes de mise en oeuvre

- Rédaction d'un protocole d'organisation pour sécuriser la prise en charge.
- Mise en place d'un système d'information, si besoin.
- Harmonisation des codes de notation autour de la prescription : par exemple, inscription de la mention "NPD" (ne pas délivrer) pour indiquer les médicaments non-utiles au patient.
- Information et sensibilisation des médecins de ce fonctionnement.
- Vérification de l'accord des usagers vis-à-vis de cette démarche.
- Interrogation des patients pour connaître leur stock avant de médicaments avant de leur délivrer les nouveaux.

Essaimage

Les principaux leviers

- Les patients tendent à autoriser cette pratique car ils sont satisfaits de l'attention à l'utilisation de l'argent public, à leur santé, et à l'impact environnemental.

- La simplification de l'organisation rendue plus homogène avec la mise en place d'un protocole en pluri-professionnel et la sécurisation engendrée. L'utilisation du SI partagé au sein de l'équipe permet une réactivité en temps réel et un échange d'informations entre professionnels.

- L'impact environnemental, mais l'impact économique. Parfois, le format des boites de médicaments est inadapté aux prescriptions. Par exemple, avec les boites de 28 comprimés pour une prescription d'un mois : cela nécessite une boite supplémentaire qui ne sera pas utilisée entièrement, achetée et stockée inutilement. Cela peut engendrer une sur-délivrance.

- Le partage des valeurs et des pratiques entre professionnels qui donne du sens au travail.

Les principaux freins

Risque pour les patients de stocker pour éviter d'être en pénurie, lorsque les pharmacies y sont confrontées.

Témoignages

> *« La démarche a constitué à unifier, harmoniser nos pratiques sur les codes qu'on utilisait. Et donc on s'est mis d'accord pour utiliser tous le même NPD qui signifie « Ne Pas Délivrer ». On écrit au crayon effaçable sur les prescriptions en face des médicaments dont on n'a pas besoin au moment de la délivrance. Et du coup, les médecins sont tout à fait informés de notre fonctionnement ».*
>
> **Emmanuelle Barlerin, infirmière à domicile**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

emmanuelle.barlerin@orange.fr

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 mai 2015

Durée du projet : 2 mois

MSP d'Urfé 42430

Type de structure : Sanitaire / Public

Obligation réglementaire : Non

Déclenchement
• En premier lieu, une volonté organisationnelle de réduire le gaspillage de médicaments. • Prise de conscience du caractère écosoin du sujet : chaque année en France 18.000 tonnes de médicaments ne sont pas utilisés, dont 12.000 tonnes incinérées avec le programme CYCLAMED, selon l'Ademe.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

10/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

2 réunions de 1h30 des professionnels pour la réflexion concernant la mise en œuvre et la rédaction du protocole.

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Les professionnels de santé impliqués de l'équipe de la MSP

A considérer

Des compétences en interne

Les professionnels et la secrétaire de coordination pour la rédaction mise en forme

A considérer

Des compétences externes (prestations externes)

Non

Peu

Des équipements, du matériel

Pas d'équipement, sauf un stylo effaçable

Peu

Des financements (internes et externes)

En dehors des ACI pour indemniser les professionnels de santé ayant participer à la préparation et la construction du protocole.

Peu

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

• Réduction de la production de matières premières donc autant de ressources en moins à utiliser.
• Pas de gaspillage de produits non délivrés (et de leurs emballages) : pas d'incinération ni de produits dans les poubelles ménagères des patients.
• Moins de transports.

Sur les professionnels : Impacts positifs

• Amélioration des pratiques pluriprofessionnelles.
• Travail collectif avec un intérêt porté à la pratique de l'autre professionnel.
• Esprit d'équipe qui donne du sens à la pratique.
• Transmission de valeurs aux collègues et aux patients.

Sur les usagers : Impacts positifs

• Transmission de valeurs.
• Eviter un stockage inutile, du gaspillage.
• Limiter les risques d'une auto-médication inappropriée.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Très positive ! Le codage harmonisé de ce fonctionnement évite les erreurs de délivrance et simplifie le travail des pharmaciens et des infirmiers. Même principe que le permis de conduire : tout le monde utilise le même code de la route. Nous, nous utilisons le même code de délivrance.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

• Pas de gaspillage et donc moins de gestions des déchets (médicaments, emballages, transports, ressources matières premières....).

Parties prenantes associées

- [] Direction
- [] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement